

« Il nous a dit qu'il voulait mourir » : la mère d'un collégien harcelé témoigne

Élève en 6^e au collège des Sept-Épis, à Saint-André-de-l'Eure, Augustin est violenté et harcelé depuis le mois d'octobre. Inquiète de la santé mentale de son fils, sa mère a souhaité témoigner.

SAINT-ANDRÉ-DE-L'EURE

Augustin a été diagnostiqué hyperactif. L'un des moyens qu'il a trouvés pour lutter contre son trouble de l'attention et pour se concentrer en classe, c'est de manipuler un Fidget, un jeu antistress. « Il est dans son monde, résume sa mère, Jennifer. La plupart du temps, il est seul à la récréation. » Alors que tout se passait bien à l'école primaire, Augustin a commencé à être la cible de harcèlement dès son passage en 6^e, au collège des Sept-Épis, à Saint-André-de-l'Eure. Sa fragilité apparente ayant sûrement incité d'autres collégiens à s'en prendre à lui.

Le jeune adolescent a dénoncé les premiers faits à sa mère le 13 octobre 2025. « On a commencé à lui réclamer de l'argent », décrit Jennifer. Les collégiens incriminés sont une douzaine d'élèves de 3^e, parmi lesquels un leader sort du lot. Le groupe s'en prend aussi aux jeux antistress d'Augustin.

« Toutes les semaines »

Des violences physiques ont suivi : ce même mois d'octobre, l'adolescent a été frappé à la jambe et projeté au sol. En novembre, il a de nouveau été projeté au sol et a eu un hématome au pied. « Le 19 décembre, ils l'ont étranglé », ajoute sa mère. À chaque fois, elle a emmené son enfant chez le médecin pour faire constater ses blessures. Elle possède ainsi trois certificats médicaux.

Outre ces agressions, Augustin est victime d'une pression constante : crachats, racket, insultes... « C'est un peu toutes les semaines. » En ce début de mois de février, le harcèlement continue.

Jennifer a l'impression que « la direction [de l'établissement] ne fait rien ». Elle explique même qu'une surveillante aurait dit : « Il se fait harceler par des fantômes ». Une réflexion qui agace profondément la mère : « Ce n'est pas professionnel. » Elle appelle le collège tous les jours, contacte régulièrement les gendarmes - auprès desquels elle a déposé plainte. Elle a également saisi l'inspection académique et le procureur de la République.

Mais, selon elle, rien n'est fait. « L'enfant [le leader de la bande] est encore scolarisé », regrette Jennifer. À bout de nerfs, elle a « menacé de brûler le collège », dit-elle, tout en reconnaissant être allée trop loin sous le coup de la colère.

« Idées noires »

On peut comprendre la colère d'une mère inquiète pour son fils. Augustin « a des idées noires. Il y a un mois et demi, il nous a dit qu'il voulait mourir. » L'adolescent, qui avait déjà consulté une psychologue par le passé, en consulte de nouveau une. « On l'a recontactée en urgence. »

Augustin se rend toujours au collège, mais sa mère a monté un dossier MDPH (Maison départe-

mentale des personnes handicapées) pour qu'elle obtienne une aide financière afin qu'il soit intégré dans l'enseignement à distance. Si elle se renseigne également pour trouver un autre collège, Jennifer « part du principe que les établissements doivent prendre des mesures. Ce n'est pas à la victime de partir, c'est aux harceleurs ».

En attendant, elle assure ne pas être « sereine » à l'idée de laisser son fils aller au collège des Sept-Épis. « Mon fils est en danger, ce n'est pas possible de le laisser comme ça », assure-t-elle, espérant que son témoignage permettra de « sensibiliser ». Le harcèlement scolaire est de plus en plus abordé, que cela soit dans l'actualité - une couverture médiatique généralement liée à des drames -, ou dans des fictions. Ne reste plus qu'à trouver des solutions pour combattre ce phénomène.

● Cyrill Roy



Augustin est victime de harcèlement au sein de son collège depuis octobre 2025. C. R

→ « Chaque signalement fait l'objet d'un traitement immédiat », affirme l'Académie

Contacté, le collège des Sept-Épis n'a pas souhaité nous répondre et nous a renvoyés directement vers l'Académie de Normandie. Cette dernière nous a apporté des éléments après s'être renseignée sur le sujet, « sans entrer dans les détails couverts par la confidentialité ». « La situation de cet élève est connue et fait l'objet d'un suivi rigoureux, tant par l'établissement que par les services académiques, en lien étroit avec la famille », indique l'institution.

L'Académie réfute l'idée d'inaction : « L'équipe éducative est pleinement mobilisée pour accompagner cet élève qui bénéficie d'une attention particulière. » Ainsi, un « protocole de vigilance renforcée a été activé, notamment sur

les temps de récréation » et « un accompagnement pédagogique et éducatif personnalisé (PPRE) est en place ».

Concernant les faits précisément évoqués dans notre article, l'Académie insiste sur le fait que « chaque signalement remonté par la famille fait l'objet d'un traitement systématique et immédiat par l'établissement ». « Toutefois, il apparaît que la situation est particulièrement complexe : les vérifications menées par les équipes ne permettent pas toujours de corroborer les faits tels qu'ils sont rapportés. Malgré ces difficultés à établir la matérialité de certains incidents, l'établissement maintient un niveau de vigilance maximale pour rassurer l'élève et sa famille. »

« Un suicide judiciaire » : déjà condamnée, une jeune femme arrêtée sous stupéfiants

BEAUMONT-LE-ROGER

Le mardi 27 janvier, une jeune femme, d'à peine 19 ans, s'est présentée devant les juges du tribunal d'Évreux en comparution immédiate pour répondre de conduite sans permis sous l'emprise de stupéfiants. Dans la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier à 0h45, sans permis et au volant d'un véhicule d'emprunt dont elle ignorait qu'il était sans assurance, la jeune femme est contrôlée positive au cannabis lors d'un contrôle routier à Beaumont-le-Roger.

Un suicide judiciaire

Lilou, est d'une franchise désarmante. Dès l'arrêt de la voiture, elle avoue aux gendarmes avoir fumé un joint une heure avant. Le test d'alcoolémie est négatif. Dans le box des prévenus, la jeune mère d'une petite fille d'un an et demi, les

cheveux plaqués en arrière à l'extrême en un petit chignon serré sur le sommet du crâne, est tendue comme un fil prêt à rompre. Cette fois, Lilou risque gros, car elle est sous le coup d'une peine de trente mois de prison dont dix-huit de sursis probatoire prononcée par le tribunal de Créteil le 6 mai 2025 pour une affaire de stupéfiants dont elle est autant victime que coupable. Après quatre mois d'incarcération qui l'ont traumatisée, elle est depuis août 2025 sous bracelet électronique et le droit d'hébergement de sa fille lui a été retiré.

Le président, Wladis Blacque-Belair, énumère les multiples infractions à ses obligations du sursis probatoire jusqu'à sa suspension de permis pour conduite sous cannabis il y a quelques semaines. « C'est un suicide judiciaire », s'exclame

le magistrat. La jeune femme acquiesce et ne dit mot, submergée par ses émotions. Elle jette nerveusement des regards mouillés vers sa maman venue la soutenir.

Une jeune femme « plus fragile que dangereuse »

Dans sa froide rigueur, le parquet requiert 8 mois de prison ferme avec mandat de dépôt. En conseil de la défense, Me Gaëlle Joly rappelle la spirale de tourments qui a bouleversé la vie de Lilou depuis le décès de son papa il y a cinq ans, les violences et les séquestrations qu'elle a subi par le père de sa fille, « un véritable bourreau » qui la maintenait sous emprise.

À dix-neuf ans Lilou « est plus fragile que dangereuse », souligne l'avocate avant de solliciter l'indulgence

du tribunal au regard de tous les efforts consentis par la jeune femme qui suit une formation petite enfance et respecte rigoureusement ses obligations depuis ce malheureux concours de circonstances du premier janvier.

La peine de huit mois de prison aménagée ab initio en détention à domicile sous bracelet électronique et le maintien des obligations de soins psychologiques et de travail est une dernière main tendue à la jeune femme. Lilou a fondu en larmes dans les bras de sa maman.

■ Les condamnations en première instance ne sont pas définitives puisque susceptibles d'appel. Jusqu'à la condamnation définitive, les prévenus sont donc toujours présumés innocents.

Un conducteur meurt dans un accident



Un jeune de 22 ans est mort dans un violent accident à Louviers. JB/76actu/illustration

LOUVIERS

Dramatique accident dans l'Eure, samedi 31 janvier. Dans la soirée, un jeune conducteur est mort dans un violent choc, apprend-on du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

C'est vers 23h35 que s'est produit l'accident, sur l'autoroute A154, à hauteur de Louviers. Dans des circonstances qui

restent à déterminer, l'automobiliste a « percuté une glissière de sécurité et finit sa course dans un mur ».

À l'arrivée des secours, le conducteur, seul à bord, était prisonnier de son véhicule. Il a été extrait et pris en charge en arrêt cardiorespiratoire. Malgré les efforts des équipes de secours, son décès a été prononcé sur place. Il avait 22 ans.